

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juillet 2015

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSE** : Jean-Michel PIDOLOT, Erwan BRACCHI, Sébastien GUILLAUD, Fabien ORCEL

**ABSENT** : Bruno BESANÇON, Arnaud DUCCELLIER FAUVY, Benoist CHAMARAUD

**POUVOIRS** : Aucun

Michel PERRET a été élu secrétaire de séance.

1. Monsieur le maire demande au conseil l'autorisation d'ajouter deux délibérations qui n'ont pu être jointe à la convocation. Il s'agit d'une délibération concernant le projet d'enfouissement d'une ligne électrique dans le quartier du Reuzier et l'autre délibération l'enfouissement dans le même quartier d'une ligne téléphonique.

Le conseil accepte à l'unanimité l'ajout de ces deux délibérations.

**1<sup>er</sup> délibération : Signature du M.A.P.A. 3<sup>ème</sup> tranche.** Délibération n° 2015-50

M. le Maire rappelle qu'en début de mandat le conseil municipal lui a donné pouvoir pour signer les contrats et ordre de service de travaux ou d'achat décidés en conseil. Néanmoins il souhaite pour les travaux de collecte des eaux usées des quartiers de Pignière et des Buissons, que le conseil valide le choix de l'entreprise que le maire et les adjoints ont validé pour ces travaux. Cela après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres.

Après en avoir délibéré le conseil approuve le choix de l'entreprise par huit voix sur huit.

**2. Délibération pour travaux d'enfouissement d'une ligne électrique dans le quartier dit du Reuzier.**

Délibération n° 2015-52

M. le maire expose la nécessité d'enfouissement d'une ligne électrique dans le quartier du Reuzier et surtout dans le chemin du Bessery. Cet enfouissement sur cette voie est indispensable pour que la Communauté de Communes du Pays Saint Jeannais, compétente en cette matière, puisse commencer les travaux de goudronnage.

Le coût prévisionnel TTC est de 139 898€ ; le montant total des financements externes est de 128 732€. La contribution prévisionnelle de la commune à ces investissements s'élèvera à 11 166€

Après en avoir délibéré le conseil approuve ce projet par huit voix sur huit.

**3. Délibération pour travaux d'enfouissement du réseau France-Télécom dans le quartier dit du Reuzier.** Délibération n° 2015-51

Monsieur le maire expose que les travaux nécessaires d'enfouissement du réseau électrique dans le quartier du Reuzier par le S.E.D.I. vont permettre d'enfouir également le réseau France-Télécom.

Le coût prévisionnel TTC est de 17 753€ ; le montant total des financements externes est de 8 431€. La contribution prévisionnelle de la commune à ces investissements s'élèvera à 8 481€

Après en avoir délibéré le conseil approuve ce projet par huit voix sur huit.

**4. Questions diverses :**

1 : Maurice Bonnet Piron rapporte que deux grosses jardinières en béton ont été déposées de part et d'autre du ralentisseur des Rollands pour bien matérialiser l'emplacement de ce ralentisseur.

3 : Bureau de vote pour les élections régionales de décembre 2015. Le 1<sup>er</sup> tour des élections régionales aura lieu le dimanche 6 décembre. La nouvelle mairie ne sera pas encore disponible, la salle des fêtes sera occupée par le Salon des Vins, le préfabriqué de l'actuelle mairie étant trop exigü, il est nécessaire de trouver pour ces élections un local. Monsieur Sébastien BROCHET de GENIE CIVIL SUD-EST a accepté de mettre gracieusement à notre disposition un bâtiment préfabriqué pour ce jour-là. Les services concernés de la préfecture de l'Isère ont validé cette proposition.

4 : Monsieur le maire rappelle qu'il serait souhaitable que quelques conseillers participent au prochain comice agricole de Sainte Anne sur Gervonde. Il comprend qu'il n'est pas toujours aisé pour des élus déjà bien sollicités d'être disponibles.

Fin de séance à 23 h 30